

Alerte presse

Le 17 juillet 2024

Nouveau : une publication pour comprendre et analyser la loi d'accélération des énergies renouvelables

La loi de mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables demande aux élus locaux de définir des zones d'accélération sur leur territoire. Un peu plus d'un an après sa promulgation, fort des retours de terrain de ses adhérents, le réseau Cler en décrypte les principaux enjeux et pointe ses forces et ses faiblesses dans une nouvelle publication d'expertise de la collection *Comprendre*.

Objectif : donner toutes les clés de compréhension aux élus et acteurs locaux, et les aider à identifier les leviers pour faciliter et accompagner les projets d'énergies renouvelables dans les territoires.

Un décryptage des principales dispositions de la loi

La loi de mars 2023 s'articule autour de 5 sujets clés : la planification, le partage de la valeur, le développement de projets à gouvernance partagée, la raison impérieuse d'intérêt public majeur et l'énergie solaire. Dans sa dernière publication *Comprendre* sur la loi d'accélération des énergies renouvelables, le réseau Cler revient sur chaque thème de manière détaillée - en analysant les principales dispositions introduites dans la loi et leurs conséquences.

Les leviers pour accélérer

Au-delà du décryptage, le réseau Cler pointe dans cette publication les lacunes de la loi. " *Selon l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) il manque 0,6 équivalent temps plein à l'échelle intercommunale pour assurer le relai dans les communes*", précise Auréline Doreau, responsable de projets énergies renouvelables au réseau Cler, regrettant l'absence d'ingénierie territoriale pour accompagner les élus dans la définition des zones d'accélération, les arbitrages techniques et la concertation avec les habitants.

Le réseau Cler propose également des pistes d'actions pour une réelle accélération des énergies renouvelables sur tous les territoires, en lien avec la prochaine Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) reportée à l'automne.



Pour Auréline Doreau, responsable de projets énergies renouvelables

"Pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables, il faut une vision politique. Pour cela il est nécessaire de repartir des besoins des territoires, en mettant tout en oeuvre pour faire émerger, faciliter et accompagner tous les projets."

Pour aller plus loin :

<https://cler.org/zones-acceleration-energies-renouvelables/>

Contact presse

Stéphanie Cayrol

Tel.: 07 49 40 36 28, stephanie.cayrol@cler.org

Le réseau Cler est une association nationale qui rassemble près de 300 structures de professionnels, engagées dans la mise en oeuvre d'une transition énergétique juste et ambitieuse. Son ambition : accélérer la transition énergétique à l'échelle locale, nationale et européenne.

www.cler.org